



Le 8 juin 2023

TABLE DES MATIÈRES

ÉCOLES

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Landry

L'hon. M. Hogan

M^{me} Landry

L'hon. M. Hogan

M^{me} Landry

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Hogan

QUALITÉ DE L'AIR

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

ÉCOLES

M^{me} Mitton

L'hon. M. Hogan

M^{me} Mitton

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

Questions orales

[Traduction]

ÉCOLES

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) :
Merci, Monsieur le président. Je pense que, ce matin, les gens du Nouveau-Brunswick — et certainement les membres de notre équipe — sont ébranlés, et nous essayons de comprendre les nouvelles diffusées au sujet des résultats de l'examen de la Politique 713.

[Original]

Ce matin, des choses ont été dites qui démontrent qu'il y a encore un besoin d'apporter des clarifications. Il y a des éléments dans le communiqué de presse et des réponses à la conférence de presse qui ne sont pas encore clairs. De plus, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance nous a dit, après que les représentants des médias ont posé leurs questions, qu'il y a encore des choses qui vont changer.

[Traduction]

J'aimerais donc demander au député d'en face s'il aurait l'obligeance de nous aider à comprendre la question relative aux sports, qui, selon ses propos, nécessitait des précisions additionnelles, précisions que ne fournit pas la politique présentée, ainsi que la formulation précise au sujet de la possibilité que des élèves soient prêts à communiquer à leurs parents les pronoms devant être employés à leur égard ainsi que le moment d'une telle discussion.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous avons déjà fait des changements quant aux mots « si » et « lorsque » et ajouté le mot « si ». Nous pensions qu'il s'agissait d'une question de sémantique et que le mot « lorsque » englobait certainement le sens du mot « si ». L'intention n'a jamais été de l'omettre. Le changement a déjà été fait.

J'ai invité les gens des médias à parler à l'ASINB. Elle a manifestement une bonne idée de la façon dont elle veut gérer les sports au Nouveau-Brunswick, et j'appuie sa décision à cet égard. Récemment, lors d'une assemblée générale annuelle, l'ASINB a fait en sorte que les élèves trans puissent participer à des compétitions sportives, et nous ne nous ingérerons pas dans son beau travail. L'ASINB assurera la sécurité de tous nos élèves, et je pense que c'est primordial. Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) :
Merci, Monsieur le président. Merci au député d'en face de la réponse. Nous espérons voir des précisions qui indiqueront que les élèves peuvent participer aux activités sportives en fonction de leur identité de genre.

Je veux revenir sur la question des pronoms, car il s'agit des dispositions qui suscitent toujours de la confusion pour les élèves de moins de 16 ans. Durant toute période de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

consultation d'un professionnel, période décrite par le ministre et pendant laquelle ces élèves travaillent à l'élaboration d'un plan en vue de communiquer avec leurs parents, comment le personnel enseignant les désignera-t-il? Comme l'a dit le ministre, la période qui découle des mots « si » et « lorsque » peut s'étendre sur de nombreux mois, voire sur de nombreuses années ; comment le personnel enseignant doit-il donc procéder dans les écoles?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Par votre intermédiaire, Monsieur le président, merci beaucoup à la députée d'en face de la question. Je pense qu'il s'agit d'une question très importante. Je pense qu'elle témoigne de la place qu'occupe le personnel enseignant au sein de la société. Il a la confiance du public et est donc tenu de se conformer à de très hautes normes.

Je comprends bel et bien que l'usage du nom donné à un enfant à sa naissance peut contrevenir à ses préférences. Nous travaillerons avec les enfants et nos professionnels dans les écoles pour tenter de régler la situation tout en respectant les droits des parents.

Nous ne nous livrerons pas à une chasse aux sorcières et, vous savez, nous n'irons pas de classe en classe vérifier ce que fait le personnel enseignant, et je ne veux pas non plus que celui-ci s'expose à des risques sur le plan professionnel. Il faut comprendre que la position qu'il occupe et qui lui confère la confiance du public est une position très élevée et que des enseignants ont eu dans le passé beaucoup d'ennuis pour avoir trahi la confiance du public. Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face. Je comprends tout à fait la position dans laquelle se trouve notre personnel enseignant. Voilà le défi, et l'ambiguïté qui subsiste dans les renseignements que nous avons reçus aujourd'hui sur l'approche que doit adopter le personnel enseignant suscite chez les parents et les élèves de la confusion et de la peur. Cela mérite vraiment un examen attentif et des précisions quant à la façon de procéder afin que les élèves 2ELGBTQIA+ se sentent en sécurité, à l'aise et prêts à apprendre à l'école. J'encourage donc le ministre à assurer ici la clarté du libellé de la politique avant que celle-ci ne soit établie de façon définitive.

Je poserais en outre des questions sur le processus, car nous avons devant nous un communiqué de presse et nous entendons dire qu'il y aura d'autres changements, mais nous ne disposons d'aucune réponse claire pour les parents et les élèves du Nouveau-Brunswick qui veulent savoir ce qui se passera à l'école demain. Le ministre préciserait-il comment les enseignants devront désigner demain les élèves de diverses identités de genre qui ont moins de 16 ans?

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Je remercie encore une fois la députée d'en face, la chef de l'opposition officielle, de soulever une question importante au sujet des droits des familles, de la nécessité pour nous de travailler avec les familles, de la nécessité pour nous d'assurer leur participation à l'éducation des enfants et de la nécessité de travailler collectivement avec eux.

Les changements liés à la politique annoncés ce matin prendront effet le 1^{er} juillet, ce qui correspond au début de la nouvelle année scolaire. Il est incroyablement important de ne pas mettre le personnel enseignant dans une position difficile qui le forcerait à agir de façon contraire à la volonté des parents et à trahir ainsi la confiance du public. À titre de professionnel, je prends cela très au sérieux — la question de la confiance du public conférée à ce titre —, car il s'agit d'une norme extrêmement élevée qu'il faut respecter. Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : La norme qu'il faut respecter est assurément extrêmement élevée, et voilà pourquoi je pense que les politiques doivent être rédigées avec soin et les examens, effectués avec soin. Ce que nous constatons toutefois, c'est une absence complète de transparence et une absence complète de préparation. Comme l'a dit le défenseur des enfants et des jeunes, le processus d'examen est incohérent. Lorsqu'il a débuté, nous n'en connaissions pas l'objet. Nous avons appris qu'il portait sur deux aspects, puis sur trois aspects. Nous ne connaissions pas l'échéancier. Nous ne connaissions pas l'objectif. Rien ne nous a été communiqué sur les groupes devant être consultés. Le tout est désordonné. Nous sommes donc aux prises avec un examen bâclé de la politique, une version révisée de la politique nous est présentée, elle aussi bâclée, il y a un manque de clarté, et des changements doivent encore être faits. À l'égard d'un gouvernement incapable de procéder à un examen adéquat d'une politique, la confiance des gens du Nouveau-Brunswick est ébranlée.

Au sujet de la Politique 322, le ministre nous a dit que, puisque celle-ci n'était pas prête et qu'il fallait consulter des experts, le travail se poursuivrait jusqu'à l'automne. Nous avons devant nous un travail bâclé qui nuit aux élèves. Le ministre préciserait-il ce qu'il a appris du processus?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Désolé, Monsieur le président, je me suis précipité pour me lever. Peut-être devrais-je rester debout.

(Exclamations.)

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Je suis debout. Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Qu'ai-je appris du processus? Des plus de 900 courriels, des appels, des textos et des messages que j'ai reçus, je peux conclure que les parents veulent être au courant de ce que vivent leurs enfants à l'école et y participer. Nous avons toujours protégé les droits des enfants LGBTQ dans nos écoles. Nous continuerons à le faire, Monsieur le président. Je refuse toutefois de mettre un enseignant dans une position qui pourrait entraîner une trahison de la confiance du public. Je ne pense pas qu'il est juste pour moi de demander cela d'un enseignant et je ne le ferai pas.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Je comprends l'argument que le ministre continue de répéter en ce qui a trait à la confiance du public envers le personnel enseignant. Le personnel enseignant a été placé dans une situation extrêmement difficile. Il semble qu'on lui demande de choisir entre les droits des enfants ainsi que sa relation de confiance avec les élèves à qui il enseigne et sa relation avec les parents. Les deux aspects sont essentiels afin que les élèves et leurs enseignants aient une bonne relation et que l'apprentissage se fasse efficacement.

Je pense que ce que le tout met vraiment en évidence, c'est la nécessité pour nous de soutenir le personnel enseignant au sein du système d'éducation et de consacrer des ressources à sa formation sur la politique visée, entre autres. J'espère que le ministre pourra s'engager aujourd'hui à accroître les ressources au sein du système d'éducation pour soutenir le personnel enseignant quant à l'application de la Politique 713, par suite des changements qui y seront apportés en fonction des précisions que nous avons entendues aujourd'hui. Monsieur le ministre, fournirez-vous au personnel enseignant les ressources dont il a besoin pour enseigner et travailler plus efficacement sous le régime de la Politique 713?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci encore une fois à la chef de l'opposition. La question est très bonne et extrêmement importante. Nous parlons des droits des parents, du soutien de notre personnel enseignant et d'une politique dont, avant le mois de mai, les gens ignoraient en quelque sorte l'existence. Il s'agit probablement de l'une de nos politiques gouvernementales les plus lues à l'heure actuelle. Il s'agit certainement de l'une des politiques les plus lues du ministère de l'Éducation.

Je conviens que nous devons faire beaucoup de travail avec notre personnel enseignant pour le soutenir ainsi que pour déterminer comment aller de l'avant avec la politique, comment aller de l'avant avec le programme d'études, ce qui relève du programme d'études, ce qui n'en relève pas et ce qui donne vraiment les résultats voulus à cet égard. Voilà le travail que nous ferons avec notre personnel enseignant. Merci.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle L) : Merci, Monsieur le président. Je voudrais simplement faire un résumé, parce que nous avons

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

maintenant un processus qui n'a pas été transparent. Il y a eu la révision d'une politique. Comme l'a dit le défenseur des enfants et des jeunes, cette révision est incohérente. Il y a un manque d'information, même encore aujourd'hui, après un processus qui n'était pas clair et qui n'a pas encouragé la participation d'experts. Aujourd'hui, après le communiqué du gouvernement, il reste encore des questions, parce qu'il y a des changements à faire en ajoutant des mots ici et là.

J'aimerais que le ministre nous explique de quelle façon il va changer les choses aujourd'hui. Quels sont les trois changements — je pense que c'est ce qu'il a dit — qu'il va encore apporter à la politique, après ce communiqué d'aujourd'hui, pour que le personnel enseignant, les parents et les élèves qui sont 2SLGBTQ+ puissent être rassurés que cette politique protège ces derniers au sein de l'école?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci encore, par votre entremise, Monsieur le président, à la chef de l'opposition officielle pour sa question, qui est vraiment importante. Nous ne ferons pas d'autres changements. C'est simplement une question de vocabulaire.

Comme c'est déjà le cas, nous allons laisser les associations sportives continuer à réglementer leurs sports. Nous parlons des familles. Nous parlons de la protection des droits des élèves LGBTQ+ et ceux de leur famille. Je ne sais pas pourquoi vous ne m'avez pas posé des questions à ce sujet avant aujourd'hui. En tant que parent et grand-parent, je crois que les droits des parents, comme partenaires dans notre système d'éducation, sont essentiels. Je vais me tenir debout à ce sujet pour le reste de ma vie. Merci.

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci, Monsieur le président. Le ministre peut-il nous dresser la liste précise des groupes avec lesquels il s'est entretenu, nous dire de quelles régions de la province ils provenaient et ce que le personnel enseignant lui a dit en particulier?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Merci à la députée de Madawaska-Les-Lacs—Edmundston pour sa question. Nous avons fait des consultations avec la grande majorité des groupes dans la province, pas seulement ici, à Fredericton, à Woodstock ou à Moncton. Nous avons consulté les groupes dans toute la province, et les élèves, les parents et le personnel enseignant étaient présents. Il s'agissait de plusieurs groupes de personnes. Nous les avons écoutés, nous les avons entendus et nous avons fait les changements qui m'ont été demandés. Merci.

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, la nouvelle version de la politique 713, qui n'est pas la version finale, n'explique pas exactement le rôle du personnel enseignant pendant le temps qu'un élève travaille avec un travailleur social ou d'autres professionnels.

Questions orales

Le ministre peut-il nous expliquer ce qui va se passer pendant ce temps-là pour les enfants et quelle formation le personnel enseignant suivra sur cette nouvelle direction de la politique? De plus, quelles mesures seront prises afin que cette formation ait lieu dans un environnement sécuritaire et positif?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie la députée de l'autre côté de la Chambre pour sa question. Nous allons offrir au personnel enseignant beaucoup plus de perfectionnement qu'il a déjà eu auparavant en ce qui a trait à la politique 713. Pour ce qui est des noms préférés, il faut respecter ceux qui ont été donnés par les parents, si nous n'avons pas l'accord des parents pour changer le nom d'un enfant dans la salle de classe par un enseignant, à moins que l'élève ait 16 ans.

Donc, il faut travailler avec les parents, tout simplement ; ce n'est pas compliqué. La vision que vous avez de la politique 713 est finale et elle ne va pas changer jusqu'à la prochaine révision. Même si des gens pensent que l'avis des parents n'est pas important, cela ne pas va changer. Merci.

[Traduction]

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, selon le défenseur des enfants et des jeunes, le Conseil des femmes et des associations représentant les fiertés, exiger que le personnel enseignant obtienne la participation des parents alors que des élèves n'y sont pas prêts causera à la santé mentale des élèves des préjudices qui auraient pu être évités et pourrait mettre à risque leur sécurité personnelle. Cela pourrait aussi forcer des élèves à garder leur identité de genre cachée s'ils ne sont pas prêts à parler à leurs parents. Le ministre de l'Éducation préciserait-il les mesures de soutien additionnelles qui seront instaurées afin que les élèves puissent être pleinement qui ils sont sans mettre à risque leur sécurité personnelle? Merci.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Encore une fois, Monsieur le président, voilà une question composée de multiples éléments. Nous examinerons... Assurément, personne n'a l'intention ni la volonté de divulguer aux parents l'identité de genre des élèves sans le consentement de ces derniers. Voilà pourquoi nous encouragerons les élèves à travailler avec les professionnels dont nous disposons au sein de notre système scolaire ainsi qu'avec les autres professionnels qui ont un lien avec nos écoles. C'est extrêmement important. Vous savez, les enfants... Il s'agit pour eux aussi d'une période difficile. Nous respectons cela et nous voulons travailler avec eux. Or, nous ne voulons pas manquer de transparence envers les parents, car cela... Cela ne signifie cependant pas que, lorsqu'un enfant dit à un enseignant que son identité de genre a changé, cet enseignant téléphonera aux parents pour le leur faire savoir. Ce n'est pas ce dont il est question. Il est question d'encourager les élèves à travailler avec les professionnels appropriés. Nous devons toutefois respecter les parents...

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

QUALITÉ DE L'AIR

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Pendant la pandémie, des préoccupations concernant la santé publique ont été soulevées sur la nécessité d'un air sain dans nos bâtiments publics. Voilà pourquoi nous avons présenté une motion dont nous débattons aujourd'hui afin que des améliorations soient apportées à la *Loi sur l'assainissement de l'air*. Nous discuterons de l'importance de veiller à ce que, dans les établissements de soins de santé, plus précisément dans les hôpitaux, l'air soit sain. Notre motion vise à améliorer l'actuelle *Loi sur l'assainissement de l'air* par l'instauration d'une réglementation plus rigoureuse et de mesures exhaustives pour que, à l'intérieur des bâtiments dans la province, notamment les hôpitaux, l'air soit toujours sain. L'air dans les établissements de soins de santé doit absolument être sain, car il a une incidence directe sur le bien-être et le rétablissement des patients, la sécurité des professionnels médicaux et la qualité globale des soins de santé dispensés.

Compte tenu du nombre croissant de menaces que posent divers contaminants aéroportés et de la nécessité pour les hôpitaux de disposer de systèmes de filtration de l'air de qualité supérieure et de normes rigoureuses sur la qualité de l'air, quelles mesures précises font actuellement en sorte que l'air dans les hôpitaux demeure sain? À quelle fréquence la réglementation est-elle évaluée et mise à jour aux fins d'adaptation aux nouvelles menaces aéroportées?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Je suis content, Monsieur le président, d'avoir l'occasion de répondre à la question, car elle est très importante. Nous y consacrerons deux heures cet après-midi. J'ai des renseignements additionnels et je sais que certains de mes collègues voudront en faire part au député d'en face. Nous y consacrerons deux heures cet après-midi.

Entre-temps, je tiens à parler de certaines choses qui se sont passées depuis que nous sommes ici à la Chambre, car de nombreuses questions soulevées concernent notre Plan de la santé, notamment l'accès accru aux soins primaires et aux soins chirurgicaux. La députée d'Oromocto a notamment parlé ce matin d'une excellente nouvelle, c'est-à-dire notre élargissement du projet pilote de radiographie mobile pour éviter que des gens n'aient à se rendre à l'hôpital et au service des urgences. Monsieur le président, nous avons vu les résultats pour un appareil de radiographie mobile, lequel a en fait permis à 360 pensionnaires de subir une radiographie. Un certain nombre d'entre eux ont ainsi pu éviter d'avoir à se préparer pour se rendre en ambulance au service des urgences et d'y attendre en vue de subir une radiographie.

Voilà du progrès. Voilà la bonne...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, j'espère que le ministre répondra à la question. Nous voulons parler d'air sain. Oui, nous débattons de la question durant deux heures cet après-midi, mais, si le ministre est prêt à répondre à la question, nous voulons obtenir dès maintenant des renseignements précis.

L'air sain doit constituer une priorité dans nos bâtiments gouvernementaux, notamment les hôpitaux. Pour assurer la prestation de soins de santé de qualité, il faut absolument veiller à ce que les gens en rétablissement à l'hôpital respirent un air sain et ne soient pas exposés à d'autres contaminants. Pendant la pandémie, nous avons vu des patients se rendre à l'hôpital pour diverses raisons, puis attraper la COVID-19 pendant leur séjour. Il y avait des préoccupations quant à la ventilation.

Nous avons vu dans d'autres provinces des investissements à cet égard. Elles disposaient d'un fonds de résilience à la COVID-19. Elles ont pris l'argent du gouvernement fédéral et l'ont investi dans les gens. Elles ne l'ont pas consacré au remboursement de la dette comme l'a fait ici le gouvernement actuel pendant que des gens du Nouveau-Brunswick souffraient et que l'on tentait d'assainir l'air dans les hôpitaux, entre autres. Quelles mesures le gouvernement actuel prend-il pour soutenir les hôpitaux dans la mise en oeuvre de technologies de filtration de l'air et de systèmes de ventilation de pointe?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup. Je suis content d'avoir l'occasion de prendre en outre la parole au sujet de la question. Monsieur le président, si le député d'en face prenait le temps de consulter notre budget de capital, il constaterait qu'est réalisé un investissement considérable dans la filtration de l'air et la ventilation, pour faire en sorte que l'air dans les hôpitaux soit actuellement sain. J'ai donc répondu à la question.

J'aimerais donc prendre le temps qu'il me reste pour parler de certaines des mesures que nous avons prises récemment au titre de notre Plan de la santé pour accroître l'accès aux soins chirurgicaux et aux soins de santé primaires. Monsieur le président, nous avons élargi les possibilités de traitements que peuvent fournir les pharmaciens aux personnes qui se présentent dans une pharmacie. Cela réduira le nombre de patients qui doivent se rendre au cabinet d'un médecin. Nous avons ainsi permis aux médecins, y compris aux médecins de famille, de voir d'autres patients et de consacrer plus de temps à chaque rendez-vous. Encore une fois, cela augmente l'accès aux soins de santé primaires, car des rendez-vous seront disponibles pour...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. J'aimerais bien savoir si le ministre est prêt à nous dire qu'il y a effectivement des fonds dans le budget du gouvernement qui seront investis dans l'amélioration de la qualité de l'air et de la

Questions orales

ventilation dans nos édifices publics, comme les hôpitaux. Aujourd'hui, nous avons, pour notre part, déposé une motion visant à améliorer la *Loi sur l'assainissement de l'air*.

Aussi, Monsieur le président, je me demande si le ministre est prêt à appuyer cette motion aujourd'hui. Il s'agit d'une motion très importante, parce que, pendant la pandémie, nous avons vu des personnes se rendre dans les hôpitaux et y contracter d'autres maladies pendant leur séjour. Comme nous le savons, dans les écoles, il y a eu un manque d'air de bonne qualité dû à la ventilation. Des parents ont même voulu faire don de filtres pour qu'ils soient installés dans les écoles, mais ce gouvernement a refusé.

Donc, le ministre et son gouvernement sont-ils prêts, aujourd'hui, à appuyer notre motion visant à améliorer la *Loi sur l'assainissement de l'air*?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup. Je pense que le député d'en face était peut-être un enfant qui cherchait à savoir le contenu de ses cadeaux de Noël. Il veut que nous lui disions ce que nous ferons cet après-midi relativement à la motion. Il faut patienter jusqu'au débat. Nous verrons comment le tout se déroulera.

En fait... J'ai répondu à sa question ; je veux donc, pendant le temps qu'il me reste, lui parler de ma visite de l'unité des soins intensifs de l'Hôpital Dr Everett Chalmers. Des changements considérables ont été apportés au système de ventilation de l'unité pour assurer une séparation entre les patients qui y sont hospitalisés et la population en général. Je sais que le député d'en face voulait s'en attribuer le mérite, mais le gouvernement Alward est en fait à l'origine des travaux. Nous avons procédé à l'inauguration en compagnie du ministre des Transports et de l'Infrastructure. Voilà une mesure considérable et précise qui améliore la qualité des soins chirurgicaux à l'hôpital Chalmers et une mesure importante qui fait augmenter le nombre de lits consacrés aux patients recevant des soins chirurgicaux et augmenter...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

ÉCOLES

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dit qu'il ne veut pas mettre le personnel enseignant dans une position difficile ; pourtant, il semble que la nouvelle politique mettra le personnel enseignant dans la position difficile d'avoir à morinommer et à mégenrer les élèves pour qui le consentement parental n'a pas été obtenu. Le tort que cela causera est absolument inacceptable. Permettez-moi de répéter le tout. Cela causera un grave tort aux élèves 2ELGBTQ+.

Questions orales

Les élèves doivent se sentir en sécurité autour de leurs enseignants, et les morinommer et les mégenrer ne permettra pas de créer un milieu scolaire sécuritaire pour certains de nos élèves les plus vulnérables. L'intérêt supérieur de l'enfant devrait toujours être primordial dans la prise de telles décisions. Il ne l'est manifestement pas ici. Pourquoi le ministre met-il à risque la vie de personnes 2ELGBTQ+ en insistant pour qu'on les morinomme et les mégenre?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci à la députée d'en face de la question. Je ne crois pas mettre à risque la vie de qui que ce soit. Je ne crois pas, puisque je comprends ce qu'avoir la confiance du public signifie et le défi que cela pose pour le personnel enseignant, que nous voulions mettre le personnel enseignant dans une telle position.

Il est extrêmement important de continuer de créer des espaces sûrs pour nos élèves LGBTQ+, le personnel enseignant et les parents, mais nous devons aussi respecter les droits des parents. Nous devons respecter les choix des parents. Nous voulons qu'ils participent pleinement à l'éducation de leurs enfants et nous devons assurer leur participation. Voilà simplement une autre étape. Nous ne divulguerons pas l'identité de genre des élèves sans leur consentement et nous leur fournirons un soutien à eux aussi. Merci.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, que veut dire le ministre? A-t-il écouté des experts? A-t-il écouté les gens de Pride in Education, le défenseur des enfants et des jeunes, le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick, tous les groupes qui représentent les fiertés, tous les élèves trans, tous les élèves non binaires et leurs parents qui disent que la vie de ces jeunes est à risque? La situation est absolument inacceptable.

J'espère vraiment que tous les parlementaires, y compris ceux du côté du gouvernement, s'opposeront à de telles absurdités. La situation dépasse l'entendement. Elle est nuisible. Des vies sont à risque. Il est à mon avis incroyable que le ministre prenne la parole et dise que, selon lui, aucune vie n'est à risque. On m'a parlé de jeunes qui sont à risque, qui s'automutilent et qui ont peur. Le ministre ne se préoccupe absolument pas des droits des personnes 2ELGBTQ+. Pourquoi le ministre insiste-t-il pour qu'on les morinomme et les mégenre et pour mettre ainsi leur vie à risque?

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre. À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, pendant les 35 années que j'ai passées dans le milieu de l'éducation, j'ai vu bien des choses. J'ai vu de nombreux jeunes qui, pour de biens diverses raisons, étaient à risque. J'ai vu des jeunes qui s'infligeaient des coupures. J'ai été

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

complètement bouleversé de voir tout le mal qu'ils s'étaient fait. L'intention n'est pas de pousser les enfants à se faire encore plus mal, mais il est reconnu que les parents ont le droit de participer à l'éducation de leurs enfants. Nous voulons travailler ensemble en tant que partenaires.

J'ai travaillé au sein du système et j'ai vu de mes propres yeux de telles situations... Je pense d'emblée à une enfant qui avait des coupures d'une extrémité à l'autre des bras, une enfant qui souffrait tellement, et les coupures qu'elle s'infligeait atténuaient sa souffrance. Cela...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

À l'ordre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je suis assise ici et j'essaie de saisir les propos du ministre — les nouveaux propos que tient le ministre aujourd'hui — au sujet de la confiance du public. Je ne crois pas, j'en conviens, que l'intention du gouvernement actuel est de faire du mal aux élèves. Le gouvernement a toutefois la responsabilité d'instaurer des politiques bien rédigées qui protègent les gens du Nouveau-Brunswick, mais ce n'est pas ce qui a été fait dans ce cas-ci.

Nous avons un gouvernement qui semble avoir choisi d'accorder la priorité aux droits des parents plutôt qu'à ceux des enfants. Je crois que le gouvernement a la responsabilité... Conformément à un principe du droit, l'intérêt supérieur de l'enfant prime. En invoquant de façon dangereuse la notion de confiance du public, vous mettez le personnel enseignant dans la position extrêmement difficile d'avoir à choisir d'accorder la priorité aux droits des parents plutôt qu'à ceux des enfants. Nous devons voir le gouvernement assumer ses responsabilités et protéger les droits des élèves 2ELGBTQIA+. Le ministre corrigera-t-il la politique afin qu'elle assure une telle protection?

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Merci, encore une fois, à la chef de l'opposition officielle. Comme je l'ai déjà dit, le concept d'une position conférant la confiance du public n'est pas nouveau. Il ne s'agit pas d'un concept que j'ai sorti de mon chapeau. Il est bien établi dans la jurisprudence. Nombreux sont les enseignants qui ont trahi la confiance du public et ont perdu leur emploi.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Il ne s'agit pas de protéger... Je suis d'accord avec la chef de l'opposition sur le fait qu'il s'agit d'une situation difficile. Trouver l'équilibre entre le soutien de nos élèves et le respect des droits des parents constitue certainement un défi. Je suis tout à fait d'accord. Je ne manifesterai aucun désaccord à cet égard. Toutefois, nous devons en outre reconnaître que nous devons soutenir nos élèves, le personnel enseignant et aussi les familles et les parents. Merci, Monsieur le président.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) :
Monsieur le président, le ministre parle d'un équilibre et d'un défi.

[Original]

Oui, c'est clair ; c'est un défi. C'est difficile de gouverner, parce que vous devez penser à tout le monde et que vous devez prendre des décisions qui sont difficiles.

[Traduction]

Je pense que, dans ce cas-ci, le gouvernement a lui-même montré qu'il n'était pas apte à gérer une situation si complexe. Le tout suscite encore une fois aujourd'hui de la confusion chez des parents, des élèves et des gens du Nouveau-Brunswick. Il y a très peu de gens sur le parquet — waouh, il y en a beaucoup dans les tribunes —, ce qui me pousse à me demander s'il y a vraiment du soutien au sein du caucus des gens d'en face. Le gouvernement n'est pas apte à protéger les droits des élèves du Nouveau-Brunswick. Nous demanderions au ministre de continuer de travailler à la politique jusqu'à ce qu'elle reflète les intérêts de tous les élèves du Nouveau-Brunswick et accorde la priorité aux droits des enfants.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci. À l'ordre.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Mesdames et Messieurs les parlementaires.
Mesdames et Messieurs les parlementaires.

La parole est à vous, Monsieur le ministre.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un sujet relativement auquel il faille épater la galerie et faire fi des droits des parents. Je pense que nous devons être très clairs à cet égard. Je pense effectivement que nous devons être très clairs sur le fait que nous soutenons les droits de tous nos élèves marginalisés, particulièrement nos élèves LGBTQ+, mais que nous devons trouver un équilibre. La chef

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

de l'opposition peut formuler librement des critiques sans fournir de solutions — sans dire comment elle respectera les droits des familles ni comment elle travaillera avec les parents pour les aider à traverser les périodes difficiles. Je comprends donc ses propos, Monsieur le président, et je maintiens ce que j'ai déjà dit. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.